

PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE

de la commune de : **CHAVENAY** PCS

MAIRIE DE CHAVENAY
78450

75_2026A

ARRETE DU MAIRE

Le Maire de la Commune de Chavenay,
Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.2211-1, L.2212-2, L.2212-4, et L.2215-1 relatifs aux pouvoirs de police du Maire.
Vu le Code de la Sécurité Intérieure et notamment ses articles L.731-3, R.731-1 et R.731-10 relatifs au plan communal de sauvegarde,
Vu la loi 2004-811 du 13 août 2004 de modernisation de la sécurité civile et notamment ses articles 13 et 16.
Vu le décret n° 2005-1156 du 13 septembre 2005 relatif au plan communal de sauvegarde et pris en application de l'article 13 de la loi n°2004-811 du 13 août 2004 de modernisation de la sécurité civile,
Vu le décret n°2022-907 du 20 juin 2022 relatif au plan communal et intercommunal de sauvegarde et modifiant le code de la sécurité intérieure,
Vu l'arrêté municipal du 2 mai 2017 approuvant le plan communal de sauvegarde de la commune de Chavenay,
Considérant qu'il est important de prévoir, d'organiser et de structurer l'action communale en cas de crise,
Considérant qu'il y a lieu d'apporter une **révision** pluriannuelle du plan communal de sauvegarde relative à la nouvelle mandature,

ARRETE

Article 1
Le plan communal de sauvegarde de la Commune de CHAVENAY annexé au présent arrêté est **révisé** de façon pluriannuelle et relative à la construction d'un nouveau lotissement.

Article 2
Le plan communal de sauvegarde est consultable en mairie.

Article 3
Le plan communal de sauvegarde fera l'objet des mises à jour nécessaires à sa bonne application.

Article 4
Copie du présent arrêté ainsi que du plan communal de sauvegarde sera transmise à :
Monsieur le Préfet des Yvelines
Monsieur Le Sous-Préfet de l'arrondissement de Saint-Germain-En-Laye
Monsieur le Commandant du centre d'intervention et de secours de Villepreux
Monsieur le Commandant de Brigade de Gendarmerie de Noisy-Le-Roi.

Article 5
Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

Fait à Chavenay, le 01 septembre 2026

Le Maire,
Myriam BRENAC

Mise à jour du PCS

Pages modifiées	Object de la modification	Date
Pages 2,5,7,10,11,12,13,14	Nouveau conseil municipal	1er décembre 2020
Pages 5,7,9,10,11,12,13,14 Et circuit d'alerte	Mise à jour pluriannuelle Et nouveau lotissement	1er août 2025
P. 5, 7, 10, 11, 12, 13, 14	Nouveau conseil municipal	1er septembre 2026

SOMMAIRE

1 – Identification des risques sur la commune **page -01-**

1.1 – Liste des aléas

1.2 – Identifications des vulnérabilités / enjeux

- Établissements sensibles
- Populations nécessitant une attention particulière
- Autres vulnérabilités

2 – Organiser la réponse communale **page -04-**

2.1 – Modalités d'activation du PCS (schéma)

2.2 – Organisation du dispositif communal (schéma)

2.3 – Répartition des tâches de l'équipe municipale

2.4 – Organisation de l'alerte

- Liste des contacts pour la préfecture
- Qui alerter : alerte générale – alerte spécifique

2.5 - Soutien des populations : mise en place d'un centre d'accueil et de regroupement

3 - Recensement des moyens susceptibles d'être mobilisés **page -10-**

3.1 – Moyens humains

3.2 – Moyens matériels

4 -Annexes : **page-12-**

4.1 - Annuaire de crise

4.2 - Fiches réflexe

4.3 - Plans / cartographie

4.4 – Modèles de documents

4.5 - Exercice

Chavenay

Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs

Le DICRIM est un document réalisé par le Maire dans le but de vous informer sur les risques naturels et technologiques, sur les mesures préventives, de protection et de sauvegarde mises en œuvre ainsi que les moyens d'alerte en cas de risque.

Les risques identifiés sur la commune :

LE RISQUE INONDATION

La commune de CHAVENAY peut être touchée par des débordements du Ru de Gally, par une crue torrentielle ou une montée rapide des eaux entraînant des mouvements de terrain.
Des inondations se sont produites avec des coulées de boue ainsi que des mouvements de terrain consécutifs à la sécheresse et à des orages violents mêlés à de fortes pluies le long des terrains pentus consacrés aux cultures.

- Les mesures prises par le gestionnaire du Rû de Gally (HYDRAULIS) :

- l'entretien du cours d'eau, des berges, la réalisation d'un bassin de rétention.
- prise en compte des zones inondables dans le Plan Local d'Urbanisme (PLU)

TRANSPORT DE MARCHANDISES DANGEREUSES

Le transport de marchandises dangereuses se fait par plusieurs modes de circulation, notamment par voie routière. La proximité de la RD 30 de CHAVENAY nous oblige à prendre ce risque en considération. Les conséquences d'un accident de transport de marchandises dangereuses sont liées à la nature des produits transportés qui peuvent être inflammables, toxiques, explosifs ou radioactifs.

- Les mesures prises par la commune :

- réglementation de la traversée de CHAVENAY

SEISME – ZONE DE SISMICITÉ : 1

- risque très faible sur CHAVENAY

LE PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE (PCS)

Un PCS a été élaboré afin de définir toutes les mesures de prévention et de sécurité pour faire face à une situation de crise. Ce plan est consultable sur notre site www.chavenay.fr

LE PLAN PARTICULIER DE MISE EN SÛRETÉ (PPMS)

Un PPMS a été créé à CHAVENAY avec la collaboration des enseignants, des personnels des écoles, des crèches, de la Ruche, des élèves, des élus afin que tous puissent être sensibilisés à la prévention des risques, aux missions des services de secours.

CHAVENAY

Département des Yvelines
ILE DE FRANCE

en cas de **danger** ou d'**alerte**

1. abritez-vous

take shelter resguardese

2. écoutez la radio

listen to the radio escuche la radio

FRANCE INTER GO 162 KHz ou 90.3 MHz
FRANCE BLEU 107.1
Internet : http://www.radiofrance.fr/

3. respectez les consignes

follow the instructions respete las consignas

> n'allez pas chercher vos enfants à l'école

don't seek your children at school
no vaya a buscar a sus ninos a la escuela

Pour en savoir **plus**, consultez

> à la mairie : **le Dicrim** dossier d'information communal sur les risques majeurs
> sur internet : **www. prim .net**

LES CONSIGNES DE SÉCURITÉ

- Mettre hors de danger les biens pouvant être déplacés
- Installer vos mesures de protection provisoires
- Couper vos réseaux : électricité et gaz
- Réunir un équipement minimum comprenant :

- radio portable avec piles
- lampe de poche
- eau potable
- papiers personnels
- médicaments urgents
- couvertures
- vêtements de rechange

- Se mettre à l'abri selon les consignes des autorités (Maire, Préfet, gendarmerie Nationale, Sapeur-pompier, Police Municipale)
- Fermer les portes et les fenêtres, vous éloigner des fenêtres, calfeutrer les ouvertures avec des linges humides
- Ne pas chercher à rejoindre les membres de votre famille (ils sont eux aussi protégés)
- Ne pas aller chercher ses enfants à l'école, l'école s'occupe d'eux
- Ne pas sortir, éviter de circuler, à pied, à moto ou en voiture sauf en cas d'urgence qu'en fin d'alerte ou sur ordre d'évacuation

GARDEZ A PORTÉE DE MAIN LES NUMEROS D'URGENCE

· Ayez en main les coordonnées suivantes et affichez-les près de votre téléphone:

- **Samu** ou médecin de garde : 15
- **Police secours** : 17
- **Pompiers** : 18
- **Pharmacie de garde** : 32 37 ou www.3237.fr
- **Centre anti poison** : 01 40 05 48 48
- **SOS brûlures** : hôpital COCHIN 01 58 41 41 41 – Hôpital FOCH : 01 46 25 24 96
- **Gendarmerie** : 01 61 06 22 10
- **Centre hospitalier de VERSAILLES** - urgences : 01 39 63 88 48
- **Sécurité gaz** : 0 800 47 33 33
- Dépannage électricité :

Mairie de CHAVENAY : 01 30 54 31 70 / mairie@chavenay.fr

1 – Identification des risques sur la commune

1.1 – Liste des aléas susceptibles de se produire sur la commune

Aléas naturels :

- Inondation - Par ruissellement et coulée de boue
- Mouvement de terrain
- Transport de marchandises dangereuses
- Séisme Zone de sismicité : 1

Aléas technologiques :

- **NEANT**

.

- Toutefois, il est précisé que l'entreprise **SICRE-LEMAIRE** (01 30 54 56 00 – Mme SEPTIER) sise 434, route de Grignon (activité : dératisation, désinsectisation, désinfection) = **stockage de produits toxiques**.

1.2 – Identifications des vulnérabilités / enjeux

- Nombre d'habitants de la commune : 1750 habitants
- Nombre d'habitants par hameau / lieu-dit :

1- 4-

2- 5-

3- 6-

Etablissements sensibles				
Désignation	**Nom responsable**	☎		**Obs.**
		Prof.	Dom.	

Population nécessitant une attention particulière

Personnes handicapées (malentendants, non-voyants, à mobilité réduite,...)

Nom	adresse	☎		Personne à prévenir	Obs.

Personnes sous assistance médicale ou bénéficiaires de soins

Nom	adresse	☎		Personne à prévenir	Obs.

Personnes isolées et/ou sans moyens de locomotion

Nom	adresse	☎		Personne à prévenir	Obs.

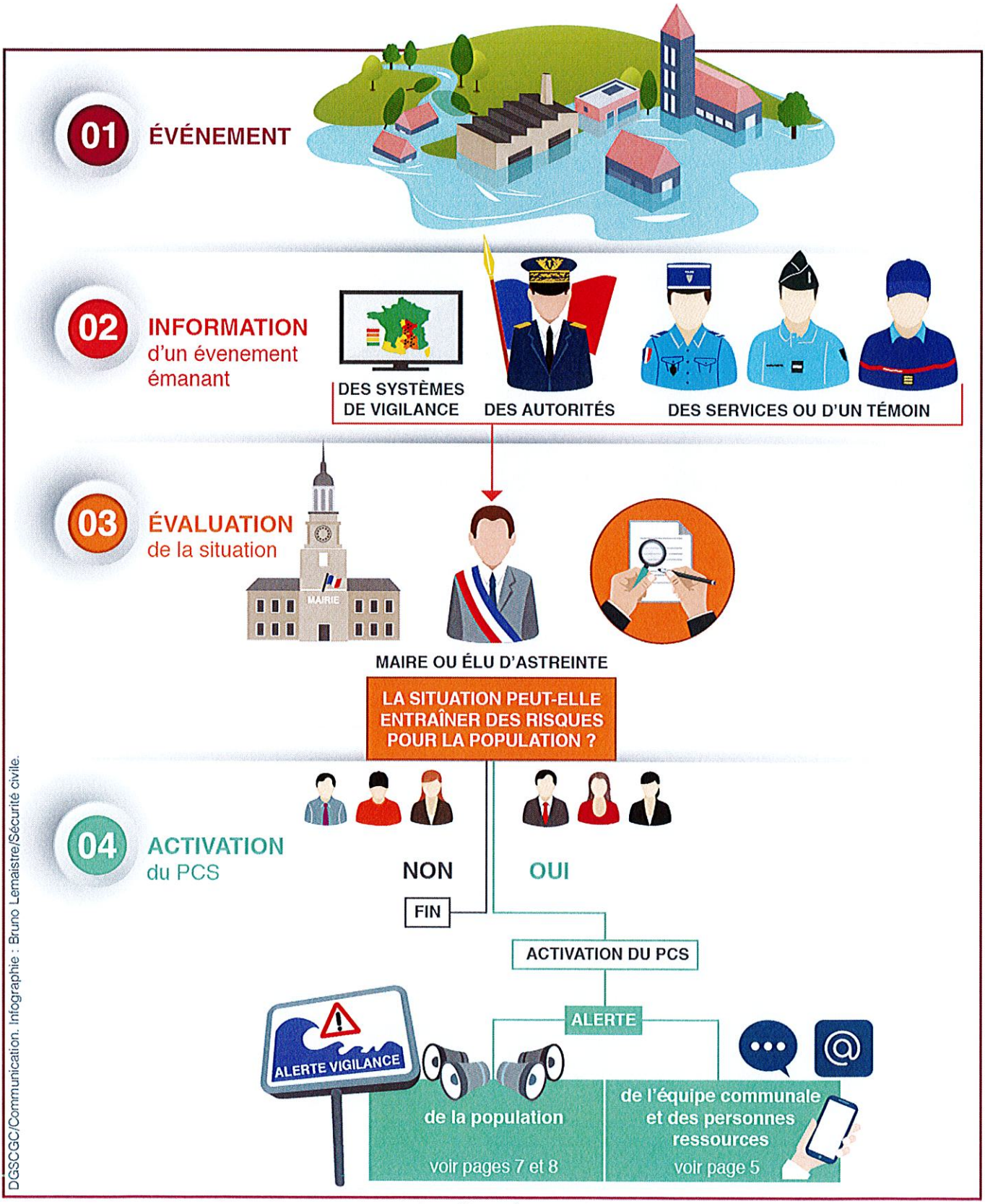
Autres cas

Nom	adresse	☎		Personne à prévenir	Obs.

Autres vulnérabilités					
Désignation	adresse	Nom du responsable			Obs.
		☎		@	

2 – Organiser la réponse communale

2.1 – Modalités d'activation du PCS



2.2 – Organisation du dispositif communal



Le maire : Directeur des Opérations de Secours

Mme Myriam BRENAC..... **01 34 59 09 20**

1er adjoint : *Mr Pierre Luc CHARRON*.....**01 30 54 52 84**

Coordination des moyens et des actions

Titulaire : *Mme Myriam BRENAC*..... **01 34 59 09 20**

Suppléant 1 : *Mr Pierre-Luc CHARRON* **01 30 54 37 99**

Suppléant 2 : *Mme Céline CAMBON* **01 30 54 31 70**

Localisation de la cellule de crise : MAIRIE..... (PCC*)

☎·:_01 30 54 31 70_ **☎·:_ 01 30 54 31 70 _**

mairie@chavenay.fr **secretariat.general@chavenay.fr**

** Poste de Commandement Communal*

Equipes terrain

Responsable **alerte** : *M. Jean-Luc CERBELAND* **01 30 54 31 70**
Garde-Champêtre Chef Principal

Responsable **logistique** : *M. Yan LEJAN* **01 30 54 43 38**
Responsable Services Techniques
Suppléant logistique : ….....

2.3 – Répartition des missions de l'équipe municipale

Fiche Maire – Direction des Opérations de Secours	Annexe n°4-2
Fiche Coordinateur des moyens et des actions	Annexe n°4-2
Fiche Alerte de la population	Annexe n°4-2
Fiche Soutien des populations	Annexe n°4-2
Fiche Responsable logistique	Annexe n°4-2
Fiche Secrétariat	Annexe n°4-2

2.4 – Organisation de l'alerte

Liste des contacts pour la préfecture			
Nom – prénom du destinataire			
☎ Prof.	☎ Dom.	📱	@
1- Myriam BRENAC - Maire de CHAVENAY			
01 30 54 31 70	01 34 59 09 20		m.brenac@chavenay.fr
2- Céline CAMBON - Secrétaire Générale de Mairie			
01 30 54 31 70			secretariat.general@chavenay.fr
3- Jean-Luc CERBELAND - Garde-Champêtre Chef Principal			
01 30 54 31 70		06 77 57 59 55	jl.cerbeland@chavenay.fr
4-			

Qui alerter

Le maire prend la décision de diffuser l'alerte après l'évaluation de la situation. L'alerte peut concerner, selon le risque :

- **toute la population :** tempête, canicule, nuage toxique,...
- **une partie de la population :** inondation, incendie, explosion,...

Alerte générale		
Moyens	**Lieu**	**Obs.**
Ensemble Mobile d'Alerte	Véhicule de service	Plan du circuit en page n°19
Panneaux à messages variables	Place Rosräth + Vallon	
Cloches de l'église	Place de l'église	

Personne relais :_ _ _ _ _ _ _ _ _ _ ☎: :	Quartier / hameau _ _ _ _ _ _	Liste de contact
Personne relais :_ _ _ _ _ _ _ _ _ _ ☎: :	Quartier / hameau _ _ _ _ _ _ _	Liste de contact
Personne relais :_ _ _ _ _ _ _ _ _ _ ☎: :	Quartier / hameau _ _ _ _ _ _ _ _	Liste de contact
Personne relais :_ _ _ _ _ _ _ _ _ _ ☎: :	Quartier / hameau _ _ _ _ _ _ _	Liste de contact

Alerte spécifique		
Types de risque	**Moyens**	**Obs.**
PAS D'ALERTE SPECIFIQUE		

2.5 – Soutien des populations : mise en place d'un centre d'accueil et de regroupement

- La mise en place du ou des centres d'accueil et de regroupement est gérée par le **responsable soutien des populations** (fiche reflexe – annexe n°4-2)

Lieux d'accueil de la population						
Type de batiment / adresse	**Nom du responsable** ☎ / 📱	**Surface ou capacité**	**Fonctions possibles**			
			Accueil	**Couchage**	**Restauration**	**Equipements**
Salle Municipale rue des écoles	MAIRIE		OUI	NON	CUISINE	
Ferme Brillon place de l'église	MAIRIE		OUI	NON	CUISINE	
Ecole rue des écoles	MAIRIE		OUI	LITS ENFANTS	CUISINE	REFECTOIRE

Matériels à prévoir			
Désignation	**Lieux de stockage**	**Personnes à contacter**	**Obs.**

Personnes ressources pour armer un centre d'accueil et de regroupement			
Nom	**☎:**	**📱:**	**Obs.**
Mme Myriam BRENAC	01 34 59 09 20		

3 – Recensement des moyens

3.1 – Moyens humains

Professions médicales			
Nom	**adresse**	**☎:** 📱**:**	**Domaine de compétence**
GUILLET Marjorie	1 rue des Arches	01 30 43 40 27	Médecin généraliste
WEIS Jean-Christophe	Idem	01 39 50 54 87	Médecin généraliste
ABDOUL Cindy	Idem	01 30 15 86 10	Pédiatre
BOUCHAREINC Cédric	Idem	06 72 27 73 65	Kinésithérapeute
MARTINS Carla	Idem	06 70 71 44 55	Infirmière
CADIOU Océane	Idem	06 70 71 44 55	Infirmière

Personnes parlant une langue étrangère / interprétariat			
Langue	**nom**	**adresse**	**☎:** 📱**:**

Responsables d'association			
Type d'association	**nom**	**adresse**	**☎:** 📱**:**

Personnes ressources			
Nom	**adresse**	**☎:** 📱**:**	**Compétences particulières**

3.2 – Moyens matériels

Véhicules

• Détenus par la commune

Type de véhicule	Immatriculation	Nbre de places	Adresse de remisage	☎ / Responsable	Obs.
Renault Zoé	ED691QN	4	Services Techniques 6 Rue de Gally	Mr Yan LEJAN 0130544338	Responsable Sces Techniques
Renault Master benne	CG621YS	3	Idem	Idem	
Nissan 200	EQ681CX	2	Idem	Idem	
Renault Kangoo	470ELK78	2	Idem	Idem	
Tracteur John Deer avec godet à l'avant	GK077VA	1	Idem	Idem	
Tracteur Iseki	DV822YE	1	Idem	Idem	
Tracteur Iseki	FG227TS	1	Idem	Idem	
Renault Zoé	DK678KE	5	Idem	M. CERBELAND 0130543170	Police Rurale

• Détenus par un particulier

Type de véhicule	Immatriculation	Nbre de places	Adresse de remisage	☎ / Responsable / propriétaire	Obs.

Matériels divers

• Détenus par la commune

Type de matériel	Nbre	Localisation	☎ / Responsable / propriétaire	**Obs.**
Broyeur à branches	1	Services techniques 6 Rue de Gally	Mr Yan LEJAN 01 30 54 43 38	
Tronçonneuses	2	Idem	Idem	
Groupe électrogène	1	Idem	Idem	
Pompe à eau	1	Idem	Idem	
Barnum pliant	4	Idem	Idem	**2** en 3mx3m + **2** en 4,5mx3m
Barrières Vauban	30			

• Détenus par un particulier

Type de matériel	Nbre	Localisation	☎ / Responsable / propriétaire	**Obs.**

4 – Annexes

4.1 – Annuaire de crise

Autorités			
Qualité	Nom	☎ /	Obs.
Préfet	Brice BLONDEL	01-39-49-78-00	
Sous-Préfète	Laëtitia CESARI GIORDANI	01-30-61-34-00	
Président du Conseil Départemental	Pierre BEDIER	01-39-07-78-78	

Membres du conseil municipal			
Nom	☎ / prof.	☎ / dom.	Obs.
BRENAC Myriam		0134590920	MAIRE
CHARRON Pierre-Luc		0130543799	MAIRE ADJOINT
PRESLE Claire			2ème ADJOINTE
FOUGERES Dominique		0130545518	3ème ADJOINT
PRECHAC Stéphanie			4ème ADJOINT
GOMPERTZ Stéphane		0130545284	5ème ADJOINT
KAWADRY Anne			Conseillère Municipale
COTIGNY Jérome			Conseiller Délégué
CLARK Pauline			Conseillère Municipale
COUINEAU Xavier			Conseiller Délégué
LUTZ Françoise			Conseillère Municipale
MOUSSET Bruno			Conseiller Municipal
DISERVI Hélène			Conseillère Municipale
FOUCAUD Pierre			Conseiller Municipal
FIGVED Anne-Frédérique			Conseillère Municipale
ENGERAND Olivier			Conseiller Municipal
FERRO Régis			Conseiller Municipal
SEBILLOTTE Anne Sophie			Conseillère Municipale
KRATZ Serge			Conseiller Municipal

Personnels administratifs et techniques de la commune			
Nom	☎ / 📱 prof.	☎ / 📱 dom.	Obs.
CAMBON MARTIN Céline	01 30 54 31 70		Secrétaire générale/Finances
FRANBOURG Sandrine	01 30 54 31 70		Assistante de direction
FERRO Fenotiana	01 30 54 31 70		Accueil Mairie
BROUX Natacha	01 30 54 31 70		État Civil
FOURNIER Nathalie	01 30 54 31 70		
CERBELAND Jean-Luc	01 30 54 31 70		Garde-Champêtre
BENNEDETTO Eddy	01 30 54 43 38		ASVP
LEJAN Yan	01 30 54 43 38		Responsable Services Techniques
GERMAIN Denis	01 30 54 43 38		Référent Espaces Verts

Annuaire des services			
Services	☎ heures ouvrables	☎ / 📱 astreinte	Obs.
Préfecture : Cabinet • SIDPC	01-39-49-78-00 01-39-49-78-81		
Sapeurs-pompiers : • Centre de Secours de Villepreux • CODIS	01-30-56-10-70 01-39-20-81-00	18	
Gendarmerie : • Brigade de Noisy Le Roi	01 61 06 22 10	17	
SAMU	01-30-84-96-00	15	
Direction Départementale des Territoires (DDT)	01 30 84 30 00		
Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL)	01-39-24-82-40		
Agence Régionale de la Santé (ARS)	01-30-97-73-00		
Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations	01-39-49-77-70		
Conseil Départemental : • cabinet • direction des routes	01 39 20 44 00 01 39 07 87 77		
Répondeur Météo france renseigné en cas de vigilance météo orange ou rouge	05-67-22-95-00		
Service de prévision des crues	http://www.vigicrues.gouv.fr		

Opérateurs			
Nom	☎ / 📱 prof.	☎ / 📱 astreinte	Obs.
Electricité : • ENEDIS •	01 30 57 81 11		
Gaz • G.R.D.F. •	09 72 72 23 45		
Distributeur eau potable SEOP	0977 409 436		
Réseau assainissement SUEZ	0977 408 408		
Ramassage ordures SEPUR	01 30 07 55 94		
Eclairage public TERIDEAL	01 69 81 49 00		

Divers			
Nom	☎ / 📱 prof.	☎ / 📱 astreinte	Obs.

Lieux publics			
Nom	☎ / 📱 prof.	☎ / 📱 astreinte	Obs.
École élémentaire	01-30-54-32-74		ROBART Maryline
École maternelle	01-30-54-91-48		VIE-MAYERANOF Catherine
Crèche « Dorémi »	01-34-59-00-07		MAZEVET Alexandra
Centre de loisirs « La Ruche »	01-30-54-53-15		MERCIER Raphaël
Salle municipale	01-30-54-31-70		MAIRIE
Ferme Brillon	01-30-54-31-70		MAIRIE
Agence Postale	01-34-59-07-15		OGIEZ Marie-Laure
Église	01-34-62-81-62	0134628162	Père PROUTEAU

4.2– Fiches réflexe

Fiche Maire – Directeur des Opérations de Secours (DOS)

- Déclenche le PCS après évaluation de la situation ou sur demande du Préfet
- Dirige les actions de son équipe municipale
- Décide des actions à mener
- Valide les propositions du Commandant des Opérations de Secours (COS)
- S'assure que l'ensemble de la population concernée soit bien alertée
- Communique avec la population et les médias
- Renseigne les autorités
- Mobilise les moyens publics et privés, si nécessaire par voie de réquisition
- Prend les mesures administratives nécessaires sous forme d'arrêté
- ...

Fiche Coordinateur des moyens et des actions

- S'assure de la mise en place du dispositif
- Est en lien permanent avec le DOS et se tient informé des décisions prises
- Anime la cellule de crise communale (PCC)
- Veille à ce que les actions décidées par le DOS soient réalisées et transmet les ordres au terrain
- Centralise les comptes rendus et les demandes provenant du terrain
- Élabore le point de situation
- Fait remonter les informations à la préfecture (ou COD si activé)
- Prépare les demandes de réquisition ou les arrêtés d'interdiction
- ...

Fiche Responsable Alerte de la population

- Dirige et organise sur le terrain les équipes assurant l'alerte (générale ou spécifique) de la population
- Rend compte à la cellule de crise communale (PCC) de l'état d'avancement de l'alerte et des difficultés rencontrées
- En cas d'évacuation, indique à la population le lieu d'accueil mis en place ou demande à la cellule de crise communale des moyens pour assurer l'évacuation
- ...

Fiche Responsable Soutien des populations

- Est chargé de la mise en place du ou des centres d'accueil et de regroupement
- Rend compte à la cellule de crise communale (PCC) de l'ouverture du ou des centres et des difficultés rencontrées
- Demande l'appui des associations agréées de sécurité civile ou de la réserve communale de sécurité civile si elle existe
- Demande à la cellule de crise communale ou au responsable logistique les moyens matériels nécessaires pour faire fonctionner le centre d'accueil et de regroupement
- Transmet régulièrement à la cellule de crise communale la liste des personnes accueillies sur le ou les centres
- Évalue le nombre de repas à distribuer et en fait la demande à la cellule de crise communale.
- ...

Fiche Responsable Logistique

- Met à disposition du DOS et du coordinateur des actions et des moyens ou des autres responsables les matériels recensés et nécessaires au bon déroulement des actions
- Anime sur le terrain les équipes chargées de la mise en place des matériels
- Prend contact avec les détenteurs / propriétaires pour honorer les demandes
- Fait acheminer le matériel
- En relation avec la cellule de crise communale, tient à jour la liste des matériels utilisés, empruntés ou réquisitionnés
- Ferme les voies et met en place les déviations.
- ...

Fiche secrétariat

- Appelle les différents responsables, membres du conseil municipal et personnes ressources
- Prépare la cellule de crise (matériel de bureau – postes téléphoniques - ...)
- Assure l'accueil téléphonique
- Ouvre dès le début de la crise ou de l'événement la main courante (modèle en annexe)
- Assiste le coordinateur des moyens et des actions.
- …

4-3 Plans / cartographie

- Plan de la commune
- Zones à risque
- Circuits d'alerte
- ...

CIRCUIT D'ALERTE
CHAVENAY 78450

Place de l'Eglise
Rue de la Mairie
Grande Rue
Rue des Ecoles
Allée de la Fontaine
Allée des Carrières
Allée du Noyet Maret
Rue des Arches
Rue du Champ du Caillou
Allée du Pont Dauphin
Allée du Clos du Chêne
Rue de Grignon
Rue de Davron
Rue de Gally
Rue des Clayes
Rue de Beynes
Allée de l'Abandonette
Rue des Deux Ponts
Allée de la Pâture
Rue des Deux Ponts
Grande Rue
Rue des Clayes
Rue des Prés
Rue de la Mairie
Rue de la Citadelle
Rue de la Fontaine Magnant
Rue Haute
Chemin du Bois
Rue de la Mare de l'Orme
Allée du Bois
Rue de la Citadelle
Avenue du Vallon
Rue des Peupliers
Allée des Peupliers
Rue de la Citadelle

Avenue du Vallon
Allée des Bruyères
Allée des Capucines
Allée des Volubilis
Allée des Genévriers
Allée des Amarantes
Allée des Cyclamens
Allée des Genêts
Allée des Fusains
Rue des Bouleaux
Allée des Bougainvilliers
Rue des Bouleaux
Avenue du Vallon
Rue des Amandiers
Rue des Ormes
Chemin de l'Orme
Allée des Fuchsias
Allée des Romarins
Allée des Campanules
Allée des Lauriers
Rue des Ormes
Rue des Erables
Allée des Millepertuis
Rue des Erables
Avenue du Vallon
Allée des Mahonias
Avenue du Vallon
Rue des Erables
Route de Saint-Nom
Allée des Abélias
Route de Saint-Nom
Rue de Villepreux
Rue de Mézu
Rue de Villepreux
Retour à la Mairie

4.4 – Modèles de documents

- **Arrêté de réquisition**

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Le maire de la commune de CHAVENAY

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2212-2,

Considérant : *(l'événement)*.....
.....survenu le àheures

Considérant qu'il est nécessaire de doter la commune des moyens nécessaires pour répondre à ses obligations.

Vu l'urgence : *à expliciter le plus possible*.....,

Arrête :

Article 1er : L'entrepriseest réquisitionnée avec les moyens en personnel et en matériel dont elle dispose en vue d'exécuter la mission *(préciser la nature, le lieu de la prestation...)* nécessaires au rétablissement de l'ordre public.

Article 2 : *préciser toute indication utile à la bonne exécution de la réquisition et en particulier les nom, prénoms, qualité et fonction de l'autorité habilitée à constater le service fait.*

Article 3 : La réquisition est exécutoire dès réception du présent ordre et jusqu'au / pour (*X heures, voire jours.)*

Article 4 : *[le requis]* sera indemnisé dans la limite de la compensation des frais directs, matériels et certains résultant de l'application du présent arrêté, ou en fonction du prix commercial normal et licite de la prestation, sans considération de profit, lorsque la prestation requise est de même nature que celles habituellement fournies par l'entreprise à la clientèle, conformément aux conditions prévues par l'article L.2215-1 du code général des collectivités territoriales.
Dans les conditions prévues au code de justice administrative, le tribunal administratif pourra accorder au requis, à sa demande, une provision couvrant tout ou partie de l'indemnité à venir.

Article 5 : A défaut d'exécution du présent ordre de réquisition, il pourra être procédé à son exécution d'office. La personne requise s'expose aux sanctions pénales ou administratives prévues à l'article L.2215-1 4° du Code Général des Collectivités Territoriales.

Article 6 : le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès du maire dans les deux mois suivant sa notification. Il peut également faire l'objet d'un recours contentieux, auprès du tribunal administratif, dans le même délai, ou le cas échéant, dans les deux mois suivant le rejet du recours gracieux.

Article 7 : Le présent ordre de réquisition sera notifié à M.[requis]. Son ampliation sera affichée à.....et transmise à M. le Préfet.

Article 8 ***(exécution)*** **:** Le Commissaire de Police ou le Commandant de la Brigade de Gendarmerie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait àle/...../.....
Le maire,

- **Arrêté d'interdiction de circuler sur une voie communale**

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Le Maire de CHAVENAY,

Vu les articles L.2212-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Voirie Routière,

Vu survenu le.....
.....

Considérant queconstitue un danger pour la sécurité publique ;

ARRETE

Article 1er : L'accès à la voie communale n°..... est interdit jusqu'à nouvel ordre.

Article 2 : Les riverains de la voie devront laisser leur véhicule en stationnement devant les barrières interdisant l'accès à la portion de voie endommagée.

Article 3 : Un exemplaire du présent arrêté sera affiché à proximité des barrières interdisant l'accès à la route et un exemplaire sera remis à chacune des personnes directement concernées (riverains de la voie).

Article 4 : Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie ainsi que toute force de police sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Article 5 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :
- Préfet du Département
- Commandant de la Brigade de Gendarmerie
- Président du Conseil Général
- Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours

Pour exécution chacun en ce qui les concerne.

Fait à....., le.....

Le Maire

FICHE DE PRESENCE EN CELLULE DE CRISE COMMUNALE

Identification :

Date :

Heure :

PRESENCE EN CELLULE DE CRISE COMMUNALE				
NOM	PRENOM	FONCTION	TELEPHONE	HEURE ARRIVEE EN CCC

- **Main courante**

Heure	Origine de la demande / message	Demande / message	Suite donnée	Heure	Observation

4.5 – Exercices

Historique des exercices		
Date	Thème de l'exercice	Observation